

LOGNES

RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

(Exécution des articles L.2121-10 à L.2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales)

Le Conseil Municipal de la commune de Lognes se réunira en séance publique ordinaire le lundi 29 mai 2017, à 19h30, à l'Hôtel de Ville.

1. Compte rendu du Conseil Municipal du 19 avril 2017.
2. Concession relative à la restauration scolaire et de la petite enfance : choix du délégataire et autorisation donnée au Maire pour signer le contrat. (Pièces annexes transmises par voie dématérialisée).
3. Actualisation du protocole d'accord entre la commune et l'Amicale des Œuvres Sociales de la Commune de Lognes (A.O.S.C.L.).
4. Subvention de fonctionnement aux coopératives scolaires de janvier à juin 2017.
5. Tarification des frais de scolarité applicables aux autres communes pour l'année scolaire 2016/2017.
6. Contrat cartes Imagin'R – année scolaire 2017-2018.
7. Approbation de la mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme par déclaration de projet en vue de l'aménagement du secteur dit du Centrex (Pièces annexes transmises par voie dématérialisée).
8. Désaffectation et déclassement d'un terrain situé rue du Village (parcelle cadastrée AC 93 pour partie).
9. Cession d'un terrain situé rue du Village – Parcelle cadastrée AC 93 pour partie.
10. Réalisation d'un équipement culturel et associatif - demande de subvention au titre du Fonds National d'Aménagement et du Développement du Territoire (FNADT).
11. Création de frais de dossier « crèche ».
12. Convention d'objectifs et de financement avec la Caisse d'Allocations Familiales de Seine et Marne relative à la prestation de service - accueil de loisirs sans hébergement / aide spécifique rythmes éducatifs – année 2016/2018.
13. Subvention au Centre Communal d'Action Sociale (C.C.A.S.) – année 2017.
14. Tarifs de la Taxe Locale sur la Publicité Extérieure – année 2018.
15. Subvention à l'association « Maison des Jeunes et de la Culture/Maison Pour Tous Camille Claudel » (MJC/MPT) et convention financière – année 2017.
16. Subventions aux associations culturelles et socioculturelles – année 2017.
17. Subventions aux associations sportives – année 2017.
18. Subvention à l'association U.S. Lognes Football et convention financière - année 2017.
19. Subvention à l'association Marne-la-vallée-Basket-Val Maubuée et convention financière – année 2017.
20. Convention cadre de mise à disposition, aux associations et aux établissements scolaires du 1^{er} degré, des équipements sportifs à titre gratuit précaire et révocable.
21. Convention de mise à disposition à l'association Tennis Club de Lognes des équipements sportifs et du club house du complexe tennistique Arthur Ashe à titre gratuit précaire et révocable.
22. Convention de mise à disposition à l'association U.S Lognes Football des équipements sportifs et du club house du parc des sports à titre gratuit précaire et révocable.
23. Convention de mise à disposition à l'association « Noisiel Lognes Athlétisme » des équipements sportifs et du club house du stade Colette Besson à titre gratuit précaire et révocable.

24. Convention de mise à disposition à l'association « Marne-la-Vallée-Basket Val-Maubuée » des équipements sportifs et du club house du gymnase de la Liberté à titre gratuit précaire et révocable.
25. Convention de mise à disposition à l'association « Pétanque Club de Lognes » des équipements sportifs et du club house du terrain de pétanque à titre gratuit précaire et révocable.
26. Communications du Maire.

* Décisions prises en vertu de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

En Mairie, le 18 MAI 2017

André YUSTE



Maire de Lognes